

# PARLONS DIGNITÉ

### THÉMATIQUES / ARTICLES DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME CONCERNÉS

Préambule  
Article premier  
Article 2  
Article 3  
Discriminations  
Torture  
Dignité  
Conditions de détention

### OBJECTIFS

- Faire prendre conscience de la différence qui existe entre une réaction émotionnelle spontanée et l'application de principes.
- Développer l'esprit critique et la capacité d'argumentation.

### MÉTHODOLOGIE

- Débat

### COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES

Compétences terminales deuxième cycle du secondaire : 2.1.5 et 3.1.5, notamment.

### NIVEAU

3<sup>e</sup> degré du secondaire

### COMPLEXITÉ

Niveau 3

### DURÉE

50 minutes

### MATÉRIEL

- Une copie du texte de Simone Veil figurant dans cette fiche

## Remarque préliminaire

Cette activité consiste à lancer un débat à partir de l'analyse d'un extrait d'une allocution de Simone Veil prononcée en 2005 au nom des anciens prisonniers juifs à l'occasion de la cérémonie internationale de commémoration du soixantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau.

## DÉROULEMENT

### ÉTAPE 1 - Découverte et lecture de l'œuvre

- Introduire le texte sur lequel s'appuiera le débat.
- Présenter succinctement Simone Veil. Il n'est pas nécessaire de présenter toute sa carrière, de magistrate, de ministre (mandat au cours duquel elle s'est rendue célèbre en faisant voter la loi de dépenalisation de l'avortement en France) et de présidente du Parlement européen. Ce qu'il est utile de savoir est qu'elle était juive et qu'elle fut, pour cette raison, arrêtée fin mars 1944, par des

Allemands. Elle a été déportée à Auschwitz, mais en a réchappé. Elle a perdu son père, sa mère et son frère dans les camps de déportation.

- Le texte proposé est un extrait de l'allocution qu'elle a prononcée en 2005 à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps d'Auschwitz-Birkenau.
- Josef Mengele, qu'elle mentionne, était le médecin chef du camp d'Auschwitz. Il est connu pour avoir pratiqué des expériences médicales sur les personnes qui y résidaient, leur causant ainsi des souffrances épouvantables.
- Distribuer le texte à tous les élèves. Leur laisser ensuite le temps d'en prendre connaissance.

*« Le cœur serré par l'émotion, c'est à vous tous, ici rassemblés, que je m'adresse. Il y a soixante ans, les barrières électrifiées d'Auschwitz-Birkenau tombaient et le monde découvrait avec stupeur le plus grand charnier de tous les temps. Avant l'arrivée de l'Armée rouge, la plupart d'entre nous avons été emmenés dans ces marches de la mort au cours desquelles beaucoup ont succombé de froid et d'épuisement.*

*Plus d'un million et demi d'êtres humains avaient été assassinés : le plus grand nombre d'entre eux gazés dès leur arrivée, simplement parce qu'ils étaient nés juifs. Sur la rampe, toute proche d'ici, les hommes, les femmes, les enfants, brutalement débarqués des wagons, étaient en effet sélectionnés en une seconde, sur un simple geste des médecins SS. Mengele s'était ainsi arrogé droit de vie ou de mort sur des centaines de milliers de Juifs, qui avaient été persécutés et traqués dans les coins les plus reculés de la plupart des pays du continent européen.*

*Que serait devenu ce million d'enfants juifs assassinés, encore des bébés ou déjà adolescents, ici ou dans les ghettos, ou dans d'autres camps d'extermination ? Des philosophes, des artistes, de grands savants ou plus simplement d'habiles artisans ou des mères de famille ? Ce que je sais, c'est que je pleure encore chaque fois que je pense à tous ces enfants et que je ne pourrai jamais les oublier.*

*Certains, dont les rares survivants, sont, il est vrai, entrés dans le camp, mais pour y servir d'esclaves. La plupart d'entre eux sont ensuite morts d'épuisement, de faim, de froid, d'épidémies ou, eux aussi, sélectionnés à leur tour pour la chambre à gaz, parce qu'ils ne pouvaient plus travailler.*

*Il ne suffisait pas de détruire notre corps. Il fallait aussi nous faire perdre notre âme, notre conscience, notre humanité. Privés de notre identité, dès notre arrivée, à travers le numéro encore tatoué sur nos bras, nous n'étions plus que des stücke, des morceaux.*

*Le tribunal de Nuremberg, en jugeant pour crimes contre l'humanité les plus hauts responsables, reconnaissait l'atteinte portée non seulement aux victimes mais à l'humanité tout entière.*

*Et pourtant, le vœu que nous avons tous si souvent exprimé de « plus jamais ça » n'a pas été exaucé, puisque d'autres génocides ont été perpétrés.*

*Aujourd'hui, soixante ans après, un nouvel engagement doit être pris pour que les hommes s'unissent au moins pour lutter contre la haine de l'autre, contre l'antisémitisme et le racisme, contre l'intolérance.*

*Les pays européens qui, par deux fois, ont entraîné le monde entier dans des folies meurtrières ont réussi à surmonter leurs vieux démons. C'est ici, où le mal absolu a été perpétré, que la volonté doit renaître d'un monde fraternel, d'un monde fondé sur le respect de l'homme et de sa dignité.*

*Venus de tous les continents, croyants et non-croyants, nous appartenons tous à la même planète, à la communauté des hommes. Nous devons être vigilants, et la défendre non seulement contre les forces de la nature qui la menacent, mais encore davantage contre la folie des hommes.*

*Nous, les derniers survivants, nous avons le droit, et même le devoir, de vous mettre en garde et de vous demander que le « plus jamais ça » de nos camarades devienne réalité. »*

Références : Simone Veil, allocution du 27 janvier 2005 au nom des anciens prisonniers juifs à l'occasion de la cérémonie internationale de commémoration du soixantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, in *Une vie*, Poche, pp. 287-289.

## ÉTAPE 2 - Débat en sous-groupes

- Les élèves se réunissent en petits groupes. Le texte est un peu long. Ils s'efforcent dans un premier temps de considérer ensemble s'ils ont bien compris le propos de l'auteure. Qu'a-t-elle voulu dire ? Les élèves reformulent, expliquent ce qu'ils ont compris. Ont-ils compris la même chose ?
- Les groupes réfléchissent pendant une quinzaine de minutes et s'efforcent de synthétiser la conclusion de l'auteure en une ou deux phrases maximum. Ils en écrivent le texte.

## ÉTAPE 3 - Conclusion pour fixer les acquis

- L'ensemble des groupes se retrouve en plénière.
- Les différents groupes proposent le résultat de leur discussion. Ils l'explicitent succinctement si nécessaire.
- Cela peut lancer le débat.
- Voici ci-dessous des idées de questions pour relancer ce débat.

1 De nombreux psychologues ont étudié la soumission à l'autorité qui a caractérisé les acteurs du génocide juif ou du génocide des tutsi au Rwanda. *Comment peut-on, de sang froid, accomplir des actes aussi atroces, que la morale réprouve à ce point ?* Les expériences de Milgram, ont particulièrement mis en avant la façon dont les êtres humains sont capables d'abdiquer de leurs valeurs s'ils se trouvent dans des circonstances spécifiques. Des déclinaisons récentes dans le contexte d'un jeu télévisé (« *Le jeu de la mort* ») font froid dans le dos. Deux tiers des adultes sont capables de tuer de sang froid un être humains qui ne leur a rien fait, sous la seule pression d'une autorité....

Ceci pose la question de notre liberté. *Sommes-nous réellement libres si nous pouvons être amenés à commettre des actes que nous réprouvons ?*

Petite bibliographie intéressante

- Leyens, Jacques-Philippe et Yzerbyt, Vincent, *Psychologie sociale*, édition Mardaga.
- Vandermeersch Damien et Schmitz Marc, *Comment devient-on génocidaire ?*, éditions du GRIP.
- Roux François, *Auriez-vous crié Heil Hitler ? Soumission et résistances au nazisme, l'Allemagne vue d'en bas (1918-1946)*, éditions Max Milo.

2 On a dit des génocidaires que ce sont des « *monstres* ». On veut ainsi marquer la différence avec la catégorie des êtres humains à laquelle nous appartenons. *Où la différence se trouve-t-elle entre les êtres humains « comme nous » et les « monstres » ? Combien de victimes faut-il avoir au compteur ? Cela fait-il une différence si les victimes sont des enfants ou des vieillards ? Des circonstances atténuantes sont-elles recevables, ou pas ? Le fait de parler de « monstres » n'est-il pas une façon de se cacher que tout être humain - donc nous aussi - a sa part d'ombre, présente un risque ? Ne s'agit-il pas d'une pratique visant à nous rassurer sur nous-mêmes?*

3 *Que veut dire Simone Veil en écrivant « Le tribunal de Nuremberg, en jugeant pour crimes contre l'humanité les plus hauts responsables, reconnaissait l'atteinte portée non seulement aux victimes mais à l'humanité tout entière » ? On comprend qu'une victime se trouve lésée, mais en quoi l'humanité tout entière se trouve-t-elle, elle aussi, lésée ?*

*Un crime commis contre un être humain est-il une offense faite à toute l'humanité ? Quel sens a le mot « appartenir » dans la phrase « chaque être humain appartient à l'humanité » ? Est-on libre si on « appartient » à l'humanité ? Ceci peut-il se mettre en relations avec l'article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Cela dépasse-t-il cet article 29 ?*

## Action

Il est possible de terminer cette activité en expliquant la situation d'un prisonnier d'opinion ou d'un défenseur des droits humains menacé soutenu par Amnesty International et en proposant aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne. Des cartes postales à adresser à des individus en danger dont les droits humains ont été bafoués peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur [www.amnesty.be/inscriptions](http://www.amnesty.be/inscriptions)

## Infos utiles

- Pour télécharger la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou la commander (affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou passeport des droits humains contenant la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme) : [www.amnesty.be/dudhjeunes](http://www.amnesty.be/dudhjeunes)
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable notre dossier pédagogique *Regards sur Amnesty International et les droits humains* ([www.amnesty.be/dossierspedagogiques](http://www.amnesty.be/dossierspedagogiques)), ainsi que nos documents d'approfondissement sur les grands principes fondamentaux qui traversent toute la Déclaration universelle des droits de l'homme ([www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)).

## ANNEXES/DOCUMENTS DE L'ACTIVITÉ

### TRUCS ET ASTUCES POUR L'ANIMATION D'UN DÉBAT

#### Disposition des participants

Il est préférable que les participants soient disposés en cercle. S'il y a des observateurs, ils se mettent dans un second rang pour ne pas interférer. En outre, il est également conseillé d'occuper – si possible – un autre local que la salle de classe « ordinaire » ce qui favorise le fait que les élèves portent moins les « rôles » qui sont habituellement les leurs au sein du groupe.

#### Pour que les élèves prennent position

Il est parfois utile, avant un débat, de demander aux élèves d'exprimer leur position sur un sujet. Le tour de table est possible, mais il consomme souvent beaucoup de temps et présente le risque que certains ajustent leur propos à ce que les précédents ont dit. Pour éviter cette manifestation de « *suivisme* », on peut privilégier des techniques dans lesquelles tous les participants s'expriment en même temps. Cette expression peut se faire de plusieurs façons, selon les caractéristiques du groupe et la place dont on dispose.

Le **débat mouvant** demande aux participants de se lever et de stationner, physiquement, sur une ligne, plus ou moins près de deux extrêmes correspondant respectivement à une adhésion parfaite et une opposition totale à

une proposition. Chacun doit se positionner, fût-ce entre les deux pôles. Dans cette technique, l'animateur interroge quelques participants sur leur positionnement. Les arguments invoqués nourrissent la réflexion des autres qui peuvent, en fonction des arguments entendus, se déplacer à mesure que leur avis évolue.

Les **doigts ouverts** demandent aux participants, au signal de l'animateur, de lever les mains en l'air en tendant un nombre de doigts proportionnel à son adhésion à une proposition. Une totale adhésion correspond à une adhésion parfaite, et deux poings fermés à une opposition totale. Le fait que tout le monde communique son avis en même temps (on peut le faire aussi en inscrivant un chiffre de 1 à 10 sur une ardoise) diminue le risque de « *suivisme* ».

L'**application Plickers** permet à chacun d'exprimer son point de vue en même temps et de façon anonyme. Les participants sont donc sincères, car ils ne craignent pas le jugement des pairs. Chaque participant reçoit un square code. Selon qu'il le présente en orientant l'une ou l'autre des quatre faces vers le haut, il exprime sa préférence pour l'une ou l'autre des quatre options proposées. L'animateur parcourt le public avec son smartphone et obtient immédiatement le nombre de participants favorables à chacune des options.

### Pour que tout le monde parle

Certains participants peuvent avoir tendance à accaparer la parole. (Certaines études attestent que c'est une inclination masculine, mais il ne faut pas généraliser !)

Les bons à parole sont des « *tickets* » distribués aux participants au début du débat. Ils ne peuvent être cédés à quelqu'un d'autre. Quand quelqu'un prend la parole au cours du débat, il défausse l'un de ses bons à parole en le déposant devant lui. Une fois son stock épuisé, il est réduit au silence. Ceci permet d'éviter que d'aucuns prennent trop la parole.

L'animateur propose prioritairement de parler aux participants qui ne se sont pas encore exprimés. Si on veut absolument que tout le monde s'exprime, il faut contraindre les participants à utiliser leurs bons au cours de la discussion. Il est toutefois davantage indiqué de respecter le droit de chacun de se taire.

### Pour que l'on s'écoute mutuellement

Il importe qu'une seule personne parle à la fois. Les apartés nuisent au sentiment d'être écouté et à la bonne marche d'un débat. Pour éviter cela, on peut utiliser un objet quelconque qui sert de « *micro* ». Seule la personne qui le détient (et l'animateur, garant du processus) peut s'exprimer. Si on craint que le micro soit accaparé trop longtemps par une personne, on peut utiliser un sablier. Le risque est que l'assistance soit, dans ce cas, davantage attentive au temps qui s'écoule qu'à ce qui est dit. Il est donc préférable que l'animateur gère la durée des interventions.

### Pour ouvrir les esprits

Un débat a plus de chance de porter du fruit s'il respecte quelques règles.

Il faut privilégier les **questions ouvertes**. Celles-ci élargissent le champ des réponses possibles. Les élèves peuvent ainsi plus aisément avoir des réponses différentes (par exemple : « *Qu'est-ce qui vous plaît ?* », « *Qu'est-ce qui vous dérange ?* », « *Quelles solutions pourrait-on imaginer à ce problème ?* », « *Que pensez-vous de ceci ?* », etc.). L'animateur peut dès lors aisément exploiter ces différences pour appeler la nuance, l'explicitation des points de vue. Les réponses traduisent des opinions, des réactions, des sentiments. On évite ainsi plus aisément le jugement, le risque que les participants s'efforcent davantage de communiquer la « bonne » réponse que celle à laquelle ils croient.

Il faut respecter l'**immunité** des participants. Nul n'est coupable de ce qu'il ressent. Les participants ont donc le droit d'exprimer les sentiments qui sont les leurs. Ils ont le droit d'être heureux, d'avoir peur, d'être tristes, d'être en colère, etc. L'animateur doit rassurer le participant qui exprime un sentiment politiquement incorrect (« *Les Noirs me font peur* », « *Je préfère mon chat au mendiant du coin de la rue* », etc.). Cela permet de libérer la parole, d'éviter certaines paralysies. Par contre, l'animateur conserve son statut d'éducateur et doit se montrer

intransigeant sur les comportements problématiques. On a le droit d'être en colère contre les policiers (qui, par exemple, auraient causé du tort à un membre de la famille), mais on n'a pas le droit, pour autant, de leur cracher dessus.

Il convient de faire respecter quelques **règles** annoncées d'entrée de jeu : ne pas se moquer des autres participants et/ou de ce qu'ils disent, n'insulter personne, ne pas interrompre, ne pas être grossier, lever la main pour demander la parole, etc.

### **Plus loin que le débat d'opinions : la philosophie avec des enfants ou des jeunes**

*« Cette discipline, officiellement enseignée à partir de la classe de Terminale du lycée, se caractérise par la volonté de dépasser les écueils du simple débat d'opinions par une problématisation d'une réflexion de portée universelle sur la présence, la signification, les buts et conséquences de l'existence de l'Homme et du Monde. » (Bruce Demaugé-Bost)*

L'adhésion aux droits humains est une question de philosophie en ceci qu'elle dépend de la représentation que chacun a du sens global de l'existence humaine et du monde qui nous entoure.

Pour atteindre à ce niveau de réflexion, il importe d'éviter quelques pièges qui confinent le débat en dehors de la sphère de la philosophie tel que, par exemple, une joute argumentative ou la suite de propos généraux décousus, non reliés les uns aux autres..

Le débat de nature philosophique se construit en fonction des interventions des participants. Il ne connaît pas de déroulement prévisible, prédéfini. Il s'inscrit dans le registre du questionnement et n'aboutit pas à des réponses, à des certitudes, à des décisions. On ne cherche pas à tomber d'accord.

### **Animateur ou expert ?**

Certains enseignants objecteront à cette démarche leur méconnaissance des droits humains. Il n'est pas nécessaire d'être docteur en droit, en science politique ou en philosophie pour animer un débat. Il importe toutefois de trouver quelque intérêt au sujet traité.

Le plus souvent, le débat ne vise pas à transférer des connaissances, mais à développer la réflexion des élèves et leur capacité de structurer celle-ci de façon critique. Il s'agit, en d'autres termes, d'éveiller en eux le goût de la réflexion, du débat collectif respectueux des uns des autres, de l'échange, de l'écoute.

Il importe néanmoins que l'enseignant se prépare en identifiant les principaux arguments habituellement avancés dans les débats relatifs à la question traitée. Il pourra ainsi susciter l'apparition de ceux qui ne seraient pas mentionnés par les participants.

L'enseignant peut-il donner son avis personnel ? Les avis divergent sur cette question. Certains préconisent qu'il puisse partager un témoignage personnel, raconter son vécu, expliquer son avis. D'autres estiment qu'il ne peut en aucun cas le faire, car les participants se départiront (trop) difficilement d'accorder à son avis une force prescriptive. D'autres, encore défendent un point de vue intermédiaire : d'accord pour que l'enseignant communique son avis si et seulement si les participants l'ont sollicité et à la condition qu'il insiste au préalable sur le fait que ce n'est que son avis personnel et que chacun est libre de penser ce qu'il veut. Il importe en tout cas d'éviter que le débat « *oppose* » l'enseignant et les autres participants. Sa responsabilité n'est pas de donner du contenu (sauf s'il estime que certains arguments n'ont pas été formulés, auquel cas il les apporte sous forme de questions), mais de structurer ce qui est dit, de le reformuler, de faire apparaître les points d'accord et de désaccord dans un propos nuancé. Il met en exergue les questions clés ; si nécessaire, la discussion sur les points saillants interroge, le cas échéant, l'un ou l'autre participant pour rendre plus clair un enjeu important.